

Conseil communal du 10 février 2020

Ajout d'un point à l'OJ des sections

Madame la Bourgmestre, Messieurs les échevins,

Si nous avons toujours été partisans de ne pas réunir une section sans raison, de ne pas dépenser l'argent de la ville, donc des citoyens, inutilement, nous pouvons entendre les arguments que vous avez déjà évoqués, notamment le fait que les sections étaient un lieu qui donnait l'occasion aux conseillers de poser des questions aux échevins sur les différents dossiers qui étaient en cours ou relayer des préoccupations ou questions de citoyens.

Même s'il est très rare qu'un échevin refuse de répondre à une question d'un conseiller, afin d'éviter par la suite toute équivoque, nous voudrions vous proposer ce soir, comme nous l'avions d'ailleurs mis en place lors de la précédente mandature, de rajouter systématiquement lors de chaque section un point qui pourrait s'intituler : « divers - point sur les grands dossiers en cours de l'échevinat » et de formaliser la chose dans notre ROI.

Je pense que vous pouvez comprendre que c'est important pour notre travail de conseiller et dans l'intérêt de tous.

Je vous remercie pour votre écoute et votre compréhension.

Proposition de décision

Le conseil Communal de Verviers

Vu l'article 64 du ROI du conseil communal

Vu le souci de transparence voulu par tous

Par... voix pour et voix contre (ou à l'unanimité)

Décide d'ajouter à l'article 47 du ROI :

Quand une section est convoquée, un point « divers-point sur les grands dossiers en cours » est ajouté à l'ordre du jour.